



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Le palais des droits de l'homme, siège de la CEDH

La Cour européenne des droits de l'homme est aujourd'hui aisément identifiée à travers le monde par son logo, qui reprend les formes du Palais des droits de l'homme au sein duquel elle siège à Strasbourg. Avant de s'installer dans cet édifice à l'architecture remarquable, conçu spécialement pour l'accueillir dans le quartier européen de la ville, la Cour a siégé dans deux autres bâtiments.

Lorsqu'elle a été instituée en 1959, la Cour a d'abord été installée dans la Maison de l'Europe, le bâtiment du Conseil de l'Europe. Toutes les entités et services du Conseil occupaient cette bâtisse dont, notamment, la Cour et la Commission européenne des droits de l'homme, organe de filtrage des requêtes.

Il a rapidement été décidé que les institutions des droits de l'homme disposeraient de leur propre palais, distinct de la Maison de l'Europe.

Les deux institutions s'installèrent en 1965 de l'autre côté de la rue, dans un bâtiment de type Le Corbusier, conçu par l'architecte français Bertrand Monnet. Ce Palais des droits de l'homme est un édifice carré, de deux étages, construit autour d'un patio ; constitué de béton, il est habillé de pierre et de bois exotiques.

Au fil des années, le mécanisme de protection des droits de l'homme mis en place par la Convention a connu une progression considérable, si bien que, dans les années 1980, il devint évident qu'à terme, faute de place, le bâtiment ne permettrait plus à la Cour et la Commission de mener à bien leur mission.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe décida donc, en 1987, de faire construire un nouveau Palais des droits de l'homme.

Le nouveau bâtiment sera construit sur un terrain offert par la ville de Strasbourg, de l'autre côté de l'Ill, juste en face de l'ancien Palais des droits de l'homme.

Le projet de l'architecte de la ville de Strasbourg, François Georges Sauer, initialement approuvé, sera abandonné après un changement de majorité aux élections municipales de 1989, face à l'opposition d'architectes locaux réfractaires à la lourdeur du projet retenu.

À l'issue d'une consultation ciblée, les projets de l'architecte français Dominique Perrault et de l'allemand Oswald Mathias Ungers sont rejetés et c'est celui du britannique Richard Rogers qui est retenu.

L'architecte, également coauteur du Centre Pompidou à Paris, a présenté un projet s'intégrant parfaitement au site en épousant la courbe de l'eau, une sorte de paquebot amarré à la berge, dont la forme symbolique illustre et représente la justice.

C'est Ivan Harbour, un des concepteurs du Palais des droits de l'homme, aujourd'hui associé du cabinet *Rogers, Stirk et Harbour + Partners*, qui fut en charge du projet.

Le Président de la République française, François Mitterrand, posa la première pierre de cet édifice le 4 mai 1992 et quelques jours plus tard, la Reine d'Angleterre Elisabeth II visita le chantier et planta symboliquement un arbre dans le futur jardin du nouveau Palais des droits de l'homme.

Mais après le début du chantier, la chute du mur de Berlin obligea les architectes à modifier et adapter le projet. En effet, rapidement, les États de l'ancien bloc soviétique demandèrent à adhérer au Conseil de l'Europe, et il fut évident que la capacité d'accueil du bâtiment, telle qu'elle avait été initialement prévue, ne permettrait pas de faire face à l'afflux des requêtes en provenance de ces nouveaux États membres. Les plans du bâtiment furent alors par modifiés : un 5e et un 6e étage furent notamment rajoutés et les queues du bâtiment rallongées.

Le Palais des droits de l'homme est inauguré en 1995 en présence notamment de Václav Havel (président de la République tchèque), de Jacques Toubon (ministre de la Justice de la France), de Catherine Trautmann (maire de Strasbourg) et de personnalités internationales.

Fait de métal recouvert d'aluminium, de verre et de béton, l'édifice se dresse majestueusement le long de l'eau. Le choix des matériaux est lui aussi hautement symbolique : l'aluminium est comme une armure, gage d'indépendance et de neutralité ; le verre représente la transparence et l'accessibilité de la justice ; et le béton montre qu'il n'y a pas de fioritures et qu'en ces lieux, on va à l'essentiel.

De face, l'édifice représente la balance de la justice, avec ses deux salles d'audiences, deux cylindres monumentaux paraissant suspendus. Ces formes cylindriques sont aisément repérables et identifiables dans le quartier européen.

L'ensemble du bâtiment semble composé d'une tête, constituée des salles d'audience, puis d'un cou dans lequel se situent les salles de délibérations, et enfin, de deux trains de bureaux se courbant le long de la rive pour en épouser la forme.

De profil, l'édifice dévoile ses longues ailes de bureaux qui se terminent en gradins au bout desquels viennent s'enrouler des escaliers.

Le parvis fait de grès des Vosges, une pierre de la région, mène à l'entrée du Palais, et c'est cette même pierre qui habille le hall d'accueil. Celui-ci est une des rares parties publiques du bâtiment : très lumineux, il est vaste et partiellement dominé par les imposantes salles d'audience, reposant à moitié à l'intérieur et à moitié à l'extérieur du hall.

On retrouve ici le style de l'architecte avec ces tubulures d'acier bleues, blanches et rouges, dont les couleurs sont un rappel de celles du drapeau français, le pays hôte, ou de celles de l'Union Jack, dont il est un ressortissant.

Mais ce qui est plus surprenant encore, c'est l'escalier de verre suspendu, s'élevant vers la salle d'audience principale, et qui semble flotter.

Les impressionnantes salles d'audiences, qui se font face, sont desservies par un disque de béton, lui aussi suspendu. À l'origine, il y avait une petite salle d'audience, avec une vue panoramique pour la Commission, et une grande salle d'audience pour la Cour. Depuis la fusion des deux organes en 1998, la Cour occupe l'intégralité du bâtiment.

La salle d'audience principale, dans laquelle la Cour tient ses audiences publiques, est monumentale et impose le respect au visiteur. Elle a été conçue de sorte que l'auditoire puisse entendre ce que dit le président, mais que les bruits de la salle ne se répercutent pas au niveau du fer à cheval où siègent les juges. Son plafond a la forme d'une gigantesque vague.

Des passerelles relient cette zone du Palais aux parties non publiques du bâtiment, réservées au travail des juges et du greffe. Les salles d'audience sont proches des salles de délibérations, qui elles-mêmes touchent les couloirs de bureaux, dont les parois sont amovibles afin d'apporter de la flexibilité au bâtiment selon les besoins de la Cour.

L'élégant et majestueux Palais des droits de l'homme est entouré, d'un côté, par un bras de l'Ille, de l'autre, par un jardin dans lequel figurent des œuvres, elles aussi, symboliques. Ainsi, figurent aux abords du Palais quatre fragments du Mur de Berlin, don de l'Allemagne au Conseil de l'Europe en 1990, que Richard Rogers avait un temps songé intégrer à l'intérieur du bâtiment. Ces panneaux ont une valeur emblématique du rapprochement de l'Europe de l'Ouest et de l'Europe de l'Est.

Le jardin abrite également la sculpture de Carl Bucher « Les 7 pétrifiés », laquelle exprime les expériences traumatisantes des violences physiques et psychiques. Don de la Suisse au Conseil de l'Europe, elle symbolise les valeurs de l'Organisation : les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.

Œuvre architecturale forte et emblématique, le Palais des droits de l'homme est aujourd'hui connu et reconnu à travers le monde. En 2015, le bâtiment a obtenu le Label « Architecture contemporaine remarquable ». Lord Richard Rogers a, quant à lui, reçu, en 2007, le prix Pritzker, considéré comme le « Nobel de l'architecture ».